



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 22 novembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M^{me} Gianna Marly et consorts : « Mise en œuvre d'Equitas » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Benoît Gaillard, disant :

« Le Conseil communal réaffirme son soutien aux principes qui fondent la réforme du système de rémunération 'Equitas'. »

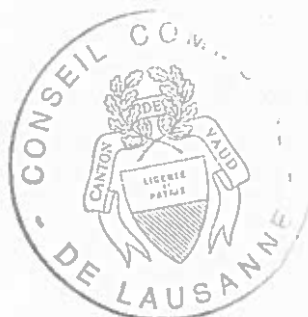
la résolution de M. Benoît Gaillard, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive la négociation ouverte avec les représentants du personnel en vue de maintenir, dans le cadre de la transition vers le nouveau système, des perspectives de progression salariale principalement pour les personnes dont le blocage intervient en milieu de carrière, ceci pour reconnaître l'engagement des employés communaux. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-deux novembre deux mil seize.

Le président :

V. Christe



Le secrétaire :

[Signature]



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 22 novembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Hadrien Buclin et consorts : « Equitas : une mise en œuvre inéquitable pour de très nombreux employés de la Ville ! » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-deux novembre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 22 novembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Où sont passées les Journées sans voiture ? » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-deux novembre deux mil seize.

Le président :

V. G.



Le secrétaire :

[Signature]



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 22 novembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « 'Food truck', quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-deux novembre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

8^e séance du mardi 22 novembre 2016

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/86 de la Municipalité, du 10 décembre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse apportée au postulat de M^{me} Magali Zuercher « Pour la création de nouvelles zones 30 et zones de rencontre dans le quartier sous-gare » ;
2. d'adopter la réponse apportée au postulat de M. Valéry Beaud « Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-deux novembre deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :